

CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations
Mardi 25 JUIN 2019

Délibération n°DEL-CEP-2019-001

Le vingt cinq juin deux mille dix neuf, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 2.

Étaient présents (2) : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY.

Excusé (1) : Philippe ROBIN.

Date de convocation : 18 juin 2019

Secrétaire de Séance : Jacques BILLY.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget annexe Pescalis SPIC, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2018.

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2018 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2018 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2018 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Considérant l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC ;

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de la Communauté d'agglomération a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2018 afin que le Conseil communautaire puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 321 035,50	7 896 380,00	12 217 415,50
Titres de recettes émis (b)	4 225 661,55	4 969 866,64	9 195 528,19
Réductions de titres (c)	13 074,01	26 005,21	39 079,22
Recettes nettes (d = b - c)	4 212 587,54	4 943 861,43	9 156 448,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 321 035,50	7 896 380,00	12 217 415,50
Mandats émis (f)	4 075 907,17	5 133 316,33	9 209 223,50
Annulations de mandats (g)	25 117,20	159 802,43	184 919,63
Dépenses nettes (h = f - g)	4 050 789,97	4 973 513,90	9 024 303,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	161 797,57		132 145,10
(h - d) Déficit		29 652,47	

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de Pescalis SPIC :

- d'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;
- d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2018 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER



CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations
Mardi 25 JUN 2019

Délibération n°DEL-CEP-2019-002

Le vingt cinq juin deux mille dix neuf, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 2.

Étaient présents (2) : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY.

Excusé (1) : Philippe ROBIN.

Date de convocation : 18 juin 2019

Secrétaire de Séance : Jacques BILLY.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Commentaire : il s'agit de valider le compte administratif du budget annexe PESCALIS SPIC pour l'année 2018, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil communautaire.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif pour l'exercice 2018 a été arrêté au 31/12/2018.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.



Il est proposé d'adopter le compte administratif dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

PESCALIS-SPIC	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (5=1-2+3+4)
Investissement	-229 335,50	0,00	161 797,57	0,00	-67 537,93
Fonctionnement	-27 481,65	0,00	-29 652,47	0,00	-57 134,12
TOTAL	-256 817,15	0,00	132 145,10	0,00	-124 672,05

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Déficit de Fonctionnement 2018	- 57 134,12
Solde d'investissement	
D/001 besoin de financement	-67 537,93
R/001 excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	-17 185,00
RAR recettes	0,00
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-17 185,00
Besoin de financement en investissement (solde + solde des RAR)	-84 722,93
AFFECTATION	
1) Affectation au R/1068 :	0,00
Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	0,00
(du surplus non affecté au R/1068)	
Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant)	- 57 134,12

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de Pescalis SPIC :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- d'arrêter les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-avant ;
- de déclarer les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme indiqué ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER